

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 20 octobre 2020, à 20 heures 30 en raison du COVID 19 dans la grande salle du centre socioculturel de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Madame ANCEL Claire Maire.

L'ordre du jour était le suivant :

Point n° 1 : Convention d'occupation domaine public TDF avenant n° 2

Point n° 2 : Personnel communal – mise à jour des postes de non titulaires aux services périscolaire et centres de loisirs

Point n° 3 : Rapports annuels sur le prix et la qualité de service

Point n° 4 : Délégations consenties au Maire

Point n° 5 : Divers – informations

ETAIENT PRESENTS :

Madame le Maire : Claire ANCEL

Mesdames et Messieurs les Adjoint : Raymond LECLERRE, Judith FARINE, Gilles MARCHAL et Aline JUNGELS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Rachel ANSEL, Aurélie BAZELAIRE, Françoise CHAYNES, Claude DELAGRANGE, Jean-Marc DEVIN, Karine DYLEWSKI, Brigitte HOSTERT, Pierre MAUBON, Sylvie ROBERT, Clément THIERY et Thierry VILLEMIN.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Madame : Marie-Paule HOUDOT qui a donné procuration à Françoise CHAYNES.

Monsieur : Philippe AMBROISE qui a donné procuration à Raymond LECLERRE

ETAIT ABSENT :

Monsieur : Thierry NONNON

Madame Claire ANCEL Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il appartient au conseil municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire : M. Jean-Daniel WAGNER Secrétaire Général est désigné.

Point n° 1 : Convention d'occupation domaine public TDF avenant n° 2

Madame ANCEL Claire informe le conseil que par délibération du 28 juin 2001, le conseil a autorisé la société BOUYGUES TELECOM à installer un relais de radiotéléphonie rue de Cléry section B Parcelle 350 sur un terrain lui appartenant.

Cette convention de 15 ans a fait l'objet d'un avenant le 31 mars 2004 par le rapprochement des sociétés Bouygues Télécom et TDF. Le nouveau bail d'une durée de 12 ans a été prorogé en 2016 de la même durée pour arriver à échéance en 2028.

Le société TDF nous propose une revalorisation du bail actuel de 800,00 € de suite jusqu'en 2028 puis 4 600,00 € fixe (comprenant 2 opérateurs) en 2028 incluant une part variable de 1 000 € pour tout opérateur supplémentaire au-delà du 2^{ème}.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'occupation du terrain avec la société T.D.F..

Point n° 2 : Personnel communal- mise à jour des postes de non titulaires aux services périscolaires et centres de loisirs.

Madame ANCEL Claire informe le conseil qu'il y a lieu de mettre à jour les postes de non titulaires aux services périscolaires et centres de loisirs. Pour s'adapter aux fluctuations du nombre d'enfants inscrits aux différents temps périscolaires et centres aérés,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer au service périscolaire et centres aérés les postes suivants à compter du 19 octobre 2020 :

7 postes d'adjoints d'animation non titulaires qui seront rémunérés comme suit :

- Titulaire du Bafa : SMIC X 9 heures par jour.
- Non titulaire du Bafa : Forfait de 60,00 € brut par jour de 9 heures.

Cette motion est adoptée

Point n° 3 : Rapports annuels sur le prix et la qualité de service

Mme Claire ANCEL Maire, conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995 et des décrets n° 2007-675 du 2 mai 2007 et 2000-404 du 11 mai 2000 présente au Conseil les rapports annuels sur le prix et la qualité des services suivants :

METZ METROPOLE : Gestion des déchets et assimilés,
METZ METROPOLE : Service de l'assainissement,
METZ METROPOLE : Régie de l'eau,
G.R.D.F. – G.D.F. : Distribution de Gaz,
U.R.M. – U.E.M. : Production et distribution d'électricité,
LOGIEST : logements sociaux,
DEPARTEMENT MOSELLE : Bilan Eau,
C.N.F.P.T. : Gestion personnel.

Point n° 4 : Délégations consenties au maire

Remboursement d'un sinistre :

Dégâts électriques Eglise de Châtel-Saint-Germain pour 2 109,99 €.

Divers-informations

Madame Claire ANCEL informe le conseil que différentes subventions ont été versées au profit de la commune :

- 1 200 € du Département de la Moselle pour la création ou remise à niveau des collections de base de la bibliothèque municipale,
- 7 920 € des services académiques de l'éducation nationale de la Moselle dans le cadre de la mise en place du dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme),

Monsieur LECLERRE Raymond signale :

- que les nids de poules ont été traités au moyen du Blowpatcher,
- les travaux de voirie du lotissement « les jardins de Châtel » rue du Rebenot sont terminés,
- le remplacement de la conduite de gaz Impasse du Moulin Neuf vient de démarrer,

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN Séance du 20 octobre 2020

- la remise en état des caniveaux grilles au niveau des rues des Eglantiers et des Roses va être entrepris prochainement,

Madame Judith FARINE informe le conseil qu'une épicerie ambulante passera dans la commune en porte à porte les Lundi et Jeudi à partir de 8 h 45,

Monsieur Gilles MARCHAL signale que le contrat de fourniture d'électricité souscrit avec U.E.M. passera au 1^{er} janvier 2021 entièrement en énergie renouvelable, avec certificat d'origine garanti sans surcoute.

Madame Claire ANCEL, informe que le prochain conseil aura lieu le 10 novembre 2020 à 20 h 30.

La séance est levée à 21 heures 30

SUIVENT LES SIGNATURES :

ANCEL Claire :

LECLERRE Raymond :

FARINE Judith :

MARCHAL Gilles :

JUNGELS Aline :

ANSEL Rachel :

BAZELAIRE Aurélie :

CHAYNES Françoise :

DELAGRANGE Claude :

DEVIN Jean-Marc :

DYLEWSKI Karine :

HOSTERT Brigitte :

MAUBON Pierre :

ROBERT Sylvie :

THIERY Clément :

VILLEMIN Thierry :

LECLERRE Raymond pour AMBROISE Philippe :

CHAYNES Françoise pour HOUDOT Marie-Paule :